

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt-deux, le 30 juin à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Chantal BEQUILLARD, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA GERARD, Nicolas PETERLINI, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Jean Michel TALON, Françoise THOMAS, Dominique TRELA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires**, Bernard VALKRE **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Lounès ABDOUN-SONTOT, Martine BENJAMAA, Anne-Catherine BOBILLIER, Thomas BIETRY, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Gilles COURGEY, Imann EL MOUSSAFER, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Anaïs MONNIER, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Virginie REY.

Avaient donné pouvoir : Lounès ABDOUN-SONTOT à Daniel BOUR et Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 13 juin 2022	Le 20 juin 2022	En exercice	50
		Présents	32
		Votants	34

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Jean-Michel TALON est désigné.

2022-05-11A Demande d'exonération des frais de mise à disposition de personnel de la CCST à la SPL Sud Immobilier pour l'année 2020

Rapporteur : Sandrine LARCHER

Vu la délibération 2012-07-21 portant sur la création d'une Société Publique Locale SPL « Sud Immobilier »

Vu la délibération n°2013-06-12 portant convention de mise à disposition de personnel de la Communauté de Communes du Sud Territoire à la SPL Sud Immobilier

Vu l'avenant n°1 à la Convention de mise à disposition de personnel de la CCST à la SPL Sud Immobilier validé par délibération de la CCST n° 2016-09-18

Vu l'avenant n°2 à la Convention de mise à disposition de personnel de la CCST à la SPL Sud Immobilier validé par délibération de la CCST n°2018-09-28

Vu l'avenant n°3 à la Convention de mise à disposition de personnel de la CCST à la SPL Sud Immobilier validé par délibération de la CCST n°2021-04-21

Considérant que :

- depuis sa création et afin de remplir la mission qui lui est dévolue d'accompagnement de ses collectivités membres (pour mémoire la Communauté de communes du Sud Territoire (CCST) et 22 communes du Sud Territoire), la SPL Sud Immobilier utilise les ressources et moyens que la Communauté de communes met à sa disposition,
- les principes de cette mise à disposition sont définis dans une convention au titre de laquelle la SPL Sud Immobilier paye chaque année à la CCST la somme de 21 000 € HT (25 200 € TTC),
- en 2020, l'activité de la SPL Sud Immobilier a été drastiquement réduite en raison de la crise sanitaire mondiale liée à l'épidémie de COVID-19,
- la SPL Sud Immobilier accomplit une mission quasi d'utilité publique au service de ses collectivités membres puisqu'elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'aménagement et de réhabilitation de leur patrimoine,
- la Société Publique Locale « Sud Immobilier » a demandé, par courrier en date du 24 mai 2022, à être exonérée, à titre exceptionnel, des frais de mise à disposition de frais de personnel de la CCST à la SPL pour l'année 2020.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'approuver la demande d'exonération de la SPL Sud Immobilier pour l'année 2020.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le **JEUDI 07 JUL. 2022**

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**

